



ONG SAD

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES DE L'ONG SAD

1. Contexte et justification

Dans le cadre de ses activités, l'ONG SAD collecte, traite et conserve des données personnelles sur ses membres, employés, bénéficiaires, partenaires et autres tiers. Cette politique vise à garantir que ces données sont protégées, traitées de manière légale, équitable, transparente et sécurisée.

FONDEMENT JURIDIQUE

Loi n° 2009-09 portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin.

2. Objectifs de la politique

- Protéger les droits fondamentaux à la vie privée et à la confidentialité des données personnelles.
- Assurer la conformité aux lois et bonnes pratiques en matière de protection des données.
- Éviter tout usage abusif, perte, accès non autorisé ou divulgation inappropriée des données.

3. Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les membres du personnel, bénévoles, partenaires, prestataires ou toute personne ayant accès aux données personnelles détenues ou traitées par l'ONG SAD.

4. Définitions

- **Donnée personnelle** : toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, numéro, photo, adresse, etc.).
- **Traitement** : toute opération appliquée à une donnée personnelle (collecte, enregistrement, consultation, modification, transmission, suppression, etc.).
- **Personne concernée** : individu dont les données sont collectées ou traitées.

5. Principes de protection des données

- **Légalité, loyauté, transparence** : les données sont collectées avec le consentement éclairé et ne sont utilisées que pour les finalités définies.
- **Minimisation** : seules les données strictement nécessaires sont collectées.
- **Exactitude** : les données sont tenues à jour.
- **Durée limitée** : les données sont conservées pour une durée raisonnable et légale.
- **Sécurité** : les données sont protégées contre les accès non autorisés ou les fuites.
- **Droits des personnes** : droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression ou de portabilité des données.

6. Obligations de l'ONG SAD

- Informer les personnes concernées lors de la collecte de leurs données.
- Obtenir leur consentement libre, spécifique et éclairé, lorsque cela est nécessaire.
- Assurer la sécurité des supports physiques et numériques contenant des données.
- Désigner un point focal ou délégué à la protection des données.
- Mettre en place un registre interne des traitements de données.

7. Accès et transmission des données

- L'accès aux données est limité aux personnes habilitées dans le cadre de leurs fonctions.
- Les données ne sont transmises à des tiers que sur base légale ou avec autorisation.
- Toute violation de données doit être signalée immédiatement à la Direction et traitée sans délai.

8. Sanctions

Tout manquement à cette politique peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites judiciaires selon la gravité des faits.

9. Révision de la politique

Cette politique est revue tous les deux ans ou dès que les exigences légales ou opérationnelles l'imposent.

Fait à Abomey-Calavi le 06 Mars 2023

Le Président C.A



M. Prudence Borio AGBIDINOUCOUN